



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 11 avril 2023



REF : 2023 / 025

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

22

Nombre des Membres
présents à la séance :

19

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

21

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 07 avril 2023.

Présents : M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme MARQUELET - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires qu'elles ont acceptées.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET VILLE

Après approbation, par les membres du Conseil Municipal, du compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2022, Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Ville.

Les Dépenses de Fonctionnement pour 2022 s'élèvent à **3 971 511.06 Euros** et les Recettes à **4 003 457.03 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent de **211 945.97 Euros**.

Les Dépenses d'Investissement pour 2022 s'élèvent à **3 439 209.28 Euros**, et les Recettes à **3 473 907.73 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent de **34 698.45 Euros** (il faudra réajuster le résultat de + 0.60 centimes pour être en concordance avec le compte de gestion du comptable public car en 2021 il y a eu une erreur matérielle sur le résultat de 2021 repris au 002 qui était de 214 295 26 euros au lieu de 214 295.86 euros).

L'excédent de 2022 est donc de 34 699.05 Euros à inscrire au 002 sur le budget primitif 2023.

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, se retire et sous la présidence de **Monsieur Michel LAMBERT**, désigné par l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 19 voix POUR et 2 CONTRE (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :

🗳️ **D'approuver** le Compte Administratif 2022 du Budget Ville M14.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

